Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260706-D2026_75-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 06 JUILLET 2026

Délibération 2026.75

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le trente juin, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur COURDENT Stéphane, adjoint, (procuration donnée à P. LEMONNIER),
Monsieur SIGURET Jérôme, conseiller municipal, (procuration donnée à I. GOUDEDRANCHE),
Monsieur DUCRET Gautier, conseiller municipal (procuration donnée à D. de LA PORTBARRÉ).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur BRAYE Valentin, conseiller municipal.

ALLOCATION POUR L'ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DES ECOLES

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

L'assemblée est invitée à voter le montant forfaitaire par élève qui sera consacré à l'arbre de Noël 2026 des enfants des deux écoles. La participation de la commune porte à la fois sur le financement du spectacle pour les petits, le financement du cinéma pour les plus grands et une participation à l'achat de livres d'un montant de **7.50 € maximum par élève**.

Pour mémoire en 2025, le coût total de l'arbre de noël était de 4 171.58 € (spectacle, cinéma, transport et livres).

Pour 2026, la commission Enfance-Jeunesse qui s'est réunie le 15 juin 2026 propose de maintenir le financement du spectacle pour les enfants de 3 à 6 ans (maternelle), d'une séance de cinéma pour les plus enfants de 6 à 11 ans (élémentaire). Par ailleurs, la commission propose de maintenir la subvention pour l'achat d'un livre à **7.50 € maximum par élève**.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le montant de 7,50 € maximum par enfant pour l'année 2026 ;
- **APPROUVE** le financement du spectacle de Noël des petits et du cinéma pour les plus grands.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)